Mac:Users:xavier.hasendahl:Desktop:ELEMENTS TEMPLATES SIG:LOGOS:REPUBLIQUE_FRANCAISE:eps:Republique_Francaise_CMJN.eps

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Dispositifs dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violence

**Présentation du** **candidat**

### Description du candidat

Identité de l’établissement de santé :

Statut: 🞏 Public 🞏 Privé

Numéro de Siret :

Représentant légal :

Directeur:

Adresse :

Interlocuteur de l’établissement de santé désigné dans le cadre de cet AAC :

Votre établissement assure une activité de :

* Urgences
* Gynécologie-obstétrique
* IVG
* Chirurgie générale et spécialisée
* UMJ
* Autres (à préciser)

Coordonnées du référent violences faites aux femmes au sein des services d’urgences :

### Contexte

Votre établissement porte-il déjà d’autres dispositifs de prise en charge des violences faites aux femmes? intrafamiliales ? aux enfants ? que celui faisant l’objet de cet AAC? avec quels financements ? :

Quelles sont les motivations de votre établissement à souhaiter s’inscrire dans ce dispositif de prise en charge des femmes victimes de violences ? (Origine de votre projet, lien avec le projet de votre établissement, expériences, …) :

**Présentation du projet de dispositif dédié de prise en charge**

**des femmes victimes de violences**

### Présentation générale du dispositif

(Public accueilli, capacité d’accueil globale, zone géographique couverte, …)

### Missions détaillées

**Assurer la prise en charge de la femme victime de violences**

Somatique :

Psychique :

Accès aux prises en charge nécessaires (psychiatrie, bilan gynécologique, IVG, chirurgie réparatrice, addictologie…) en précisant si elles sont assurées sur site ou en lien avec d’autres partenaires :

Evaluation sociale :

Dépôt de plainte :

Prise en charge éventuelle de ses enfants :

Autres :

**Contribuer à l’animation des professionnels sur le territoire dans le champ des violences faites aux femmes (interlocuteur privilégié de l’ARS, information/formation, développement d’outils communs, protocoles, autres réseaux de professionnels :**

**Modalités d’organisation du dispositif**

### Ressources humaines mobilisées :

(Décrire ici et compléter le fichier de suivi en annexe)

(Formation des personnels, ressources socle et spécialisées, modalités d’un accueil opérationnel continu…)

### Organisation interne

Rattachement :

Protocoles et organisation formalisés ou à formaliser avec les partenaires :

Objectifs et indicateurs d’évaluation (fichier de suivi en annexe) :

Temps d’échanges

Analyse des pratiques professionnelles :

### Organisation externe (décrire ici et compléter le tableau joint « Partenaires » en annexe à l’AAC pour le détail en joignant les lettres d’intention des partenaires)

**Budget prévisionnel (décrire ici et compléter le fichier de suivi)**

**Commentaires (éventuels) :**

L’ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de cet appel à candidature (AAC) « déploiement de dispositifs dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences », traitement nécessaire à la mission d’intérêt public dont est investie l’ARS en vertu de l’article L. 1431-2 du Code de la santé publique. Vos données sont conservées 5 ans et sont uniquement destinées à la Direction adjointe prévention et promotion de la santé en charge de l’AAC. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou geler l’utilisation de vos données en exerçant votre demande auprès du délégué à la protection des données : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale. Vous disposez également du droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation.